

▪ **LES LOCATIONS DE SALLES**

Associations de la commune d'intérêt général et public

Gratuité pour la location des salles mais lors des manifestations payantes, une participation forfaitaire pour le chauffage est demandée par jour d'utilisation.

RESERVATION DES SALLES

Toute réservation doit être faite au secrétariat de mairie, suffisamment en avance.

Aucune date n'est réservée d'office !

Les demandes d'option ou de réservation par téléphone doivent être confirmées par écrit sous huitaine.

La réservation est effective dès que l'organisateur a déposé en mairie le dossier comprenant :

- le bulletin de réservation entièrement renseigné(notamment les besoins en matériel),
- le règlement d'utilisation de la salle dûment signé,
- une copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'organisateur,
- un chèque de caution de ménage,
- un chèque de caution pour dégradation ou pertes.

Le paiement de la salle s'effectue après réception de la Trésorerie de l'avis des sommes à payer.

Les cautions vous seront rendues à ce moment-là.

Remise en état : la remise en état des lieux est bien spécifiée dans le règlement d'utilisation de la salle que l'on vous a remis et que vous avez signé.

État des lieux : un rendez-vous est fixé pour l'état des lieux, avant et après utilisation de la salle, entre l'organisateur et un agent municipal(et éventuellement un élu).

Lors de la remise des clés, c'est-à-dire la veille de la manifestation, si vous constatez un problème (par exemple l'état de propreté) vous devez en avertir immédiatement le secrétariat de mairie.

Les bulletins de réservation, les règlements d'utilisation des salles peuvent être téléchargés sur le site "Arvieu.fr".

Ce rappel concerne, bien sûr, aussi bien les associations que les privés.

On constate encore trop souvent :

- des utilisations de salles sans réservation,
- des portes qui restent ouvertes,
- des lumières allumées ou le chauffage en marche **après utilisation**,
- du matériel ou du mobilier non nettoyé : tables, chaises, plats, assiettes,....

SAINT MARTIN DES FAUX - GRANDE SALLE					
	Vous résidez sur la commune			Vous résidez hors commune	
	Association	Particulier	Professionnel	Asso./Part.	Professionnel
1/2 journée	gratuit	40	50	80	100
1 journée	gratuit	50	60	100	120
1 journée + soirée	gratuit	80	100	160	200
Option cuisine	gratuit	50	60	100	120
Option chauffage	gratuit ou 50 € (1)	50	60	100	120
Cautions : chèque de 200 € pour dégradation ou pertes + chèque ménage de 100 € (1) <i>si manifestation payante</i>					
SAINT MARTIN DES FAUX - PETITE SALLE					
	Vous résidez sur la commune			Vous résidez hors commune	
	Association	Particulier	Professionnel	Asso./Part.	Professionnel
1/2 journée	gratuit	15	20	30	40
1 journée	gratuit	20	30	40	60
1 journée + soirée	gratuit	40	50	80	100
Location cuisine	gratuit	50	120	100	120
Option chauffage	gratuit ou 20 € (1)	20	40	40	40
Cautions : chèque de 200 € pour dégradation ou pertes + chèque ménage de 100 € (1) <i>si manifestation payante</i>					

BAR COMMUNAL DE LA PLAGES					
	Vous résidez sur la commune			Vous résidez hors commune	
	Association	Particulier	Professionnel	Asso./Part.	Professionnel
1/2 journée	gratuit	30	30	60	60
1 journée	gratuit	50	50	100	100
1 journée + soirée	gratuit	60	60	120	120
Option chauffage	Chauffage autorisé avec radiateur(s) fourni(s), sur demande. Un relevé du compteur électrique avant et après utilisation sera effectué pour facturation de la consommation.				
Cautions : chèque de 200 € pour dégradation ou pertes + chèque ménage de 100 €					

BATIMENT COMMUNAL DE LA BASE NAUTIQUE					
	Vous résidez sur la commune			Vous résidez hors commune	
	Association	Particulier	Professionnel	Asso./Part.	Professionnel
1/2 journée	gratuit	40	40	80	80
1 journée	gratuit	60	60	120	120
1 journée + soirée	gratuit	75	75	150	150
Location cuisine	gratuit	50	50	50	50
Option chambre	10€ par personne (draps, serviettes et linge non fournis)				
Option chauffage	Relevé du compteur électrique avant et après utilisation pour facturation de la consommation. La cheminée peut être utilisée mais le bois n'est pas fourni.				
Cautions : chèque de 1000 € pour dégradation ou pertes + chèque ménage de 200 €					

SALLE DE CAPLONGUE					
	Vous résidez sur la commune			Vous résidez hors commune	
	Association	Particulier	Professionnel	Asso./Part.	Professionnel
1/2 journée	gratuit	20	30	30	60
1 journée	gratuit	30	40	60	80
1 journée + soirée	gratuit	60	80	120	160
Option chauffage	gratuit ou 20 € (1)	20	20	40	40
Cautions : chèque de 200 € pour dégradation ou pertes + chèque ménage de 100 € (1) si manifestation payante					

GRANDE SALLE / SALLE DES FETES R. ALMES ARVIEU					
	Vous résidez sur la commune			Vous résidez hors commune	
	Association	Particulier	Professionnel	Asso./Part.	Professionnel
1/2 journée	gratuit	40	100	80	200
1 journée	gratuit	50	80	100	160
1 journée + soirée	gratuit	80	100	160	200
Location cuisine	gratuit	50	60	100	120
Option chauffage	gratuit ou 50 (1)	50	60	100	120
Cautions : chèque de 500 € pour dégradation ou pertes + chèque ménage de 200 € (1) si manifestation payante					
PETITE SALLE DE LA SALLE DES FETES R. ALMES D'ARVIEU (au 1 ^{er} étage)					
	Vous résidez sur la commune			Vous résidez hors commune	
	Association	Particulier	Professionnel	Asso./Part.	Professionnel
1/2 journée	gratuit	15	20	30	40
1 journée	gratuit	20	30	40	50
1 journée + soirée	gratuit	40	50	80	100
Location cuisine	gratuit	50	60	100	120
Option chauffage	gratuit ou 20 (1)	20	20	40	40
Cautions : chèque de 500 € pour dégradation ou pertes + chèque ménage de 200 € (1) si manifestation payante					

SALLE DE REUNIONS DES CORDONNIERS ARVIEU (ancienne maison "Marty")					
	Vous résidez sur la commune			Vous résidez hors commune	
	Association	Particulier	Professionnel	Asso./Part.	Professionnel
1/2 journée	gratuit	10	10	20	20
1 journée	gratuit	20	20	40	40
1 journée + soirée	gratuit	30	30	60	60
Option chauffage	gratuit ou 10 € (1)	10	10	10	10
Cautions : chèque de 200 € pour dégradation ou pertes + chèque ménage de 100 € (1) si manifestation payante					

PETITES SALLES DE REUNIONS DE LA MAIRIE (au 1 ^{er} étage)					
	Vous résidez sur la commune			Vous résidez hors commune	
	Association	Particulier	Professionnel	Asso./Part.	Professionnel
1/2 journée	gratuit	gratuit	gratuit	Pas réservable	
Cautions : pas de caution					

SALLE CULTURELLE DES TILLEULS ET SON ANNEXE PRESBYTERE					
<i>Il est interdit de boire ou manger dans la salle de spectacle</i>					
	Vous résidez sur la commune			Vous résidez hors commune	
	ASSOCIATION(1)	Particulier	Professionnel	Asso./Part.	Professionnel
1/2 journée	gratuit	60 €	80 €	120 €	160 €
Option chauffage	gratuit ou 20 € (2)	20 €	20 €	20 €	20 €
1 journée	gratuit	70 €	100 €	140 €	200 €
Option chauffage	gratuit ou 40 € (2)	40 €	40 €	40 €	40 €
1 journée + soirée	gratuit	100 €	150 €	200 €	300 €
Option chauffage	gratuit ou 60 € (2)	60 €	60 €	60 €	60 €
Cautions : chèque de 1000 € pour dégradation ou pertes + chèque ménage de 200 €					
(1) la gratuité s'applique aussi aux associations de la Communauté de communes Lévézou-Pareloup					
(2) si manifestation payante					
SALLE DU PRESBYTERE SEULE					
<i>pour apéritif, collation, ... (interdits dans la salle des Tilleuls)</i>					
	Vous résidez sur la commune			Vous résidez hors commune	
	Association	Particulier	Professionnel	Asso./Part.	Professionnel
1/2 journée à 1 journée	gratuit	10 €	15 €	20 €	30 €
Cautions : chèque de 200 € pour dégradation ou pertes + chèque ménage de 100 €					

- Au cas où un événement culturel, un séminaire, une formation payante serait en concurrence avec **une activité régulière gratuite** telle que le yoga, la danse ... **c'est l'évènement payant** (réservé au moins deux semaines avant) **qui sera prioritaire**, une solution de repli étant recherchée ailleurs pour la pratique régulière concernée. On pourra aussi rechercher une entente entre les 2 demandeurs.
- **Pour les troupes proposant un spectacle gratuit**, la location et le chauffage sont gratuits sauf s'il est demandé au public une participation libre, auquel cas 10% de cette participation sont reversés à la commune, sauf pour les associations à but humanitaire.

CAFETERIA DE L'ANCIEN COUVENT (ancienne salle Rose)

1 -A l'occasion de manifestations accueillies à la salle des Tilleuls :

la cafeteria peut-être réservée comme espace d'accueil, billetterie, ou lieu de collation,

2 - Pour tout usage non lié à un événement public proposé à la salle des Tilleuls:

Les associations ou groupes peuvent louer la cafétéria pour repas, réunions, ateliers cuisine ...

Renseignements auprès de Sophie, société LAËTIS : Tel. 05.65.46.06.64 ou mail : lejardin@arvieu.fr

Tel. : 05.65.46.06.64 ou Mail : lejardin@arvieu.fr

SALLE DE REUNION DU REZ-DE-CHAUSSEE DE LA GRANGE

	Vous résidez sur la commune			Vous résidez hors commune	
	Association(1)	Particulier	Professionnel	Asso./Part.	Professionnel
1/2 journée	gratuit	15	15	30	30
1 journée	gratuit	20	20	40	40
1 journée + soirée	gratuit	30	30	60	60
Option chauffage	gratuit ou 10 € (2)	10	10	10	10

Cautions : chèque de 200 € pour dégradation ou pertes + chèque ménage de 100 €

(1) la gratuité s'applique aussi aux associations de la Communauté de communes Lévézou-Pareloup

(2) si manifestation payante

LA SALLE MULTIMEDIA DU CANTOU

	Vous résidez sur la commune			Vous résidez hors commune	
	Association(1)	Particulier	Professionnel	Asso./Part.	Professionnel
1/2 journée	gratuit	25	25	30	30
1 journée	gratuit	50	50	60	60
1 journée + soirée	gratuit	80	80	100	100
Option chauffage	gratuit	compris	compris	compris	compris

Cautions : chèque de 1000 € pour dégradation ou pertes + chèque ménage de 100 €

(1) la gratuité s'applique aussi aux associations de la Communauté de communes Lévézou-Pareloup